

Le treize février deux mille vingt, dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 Février 2020

Membres présents : M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme LESTRELIN Marie-Pierre, M. BEUZELIN Philippe, Mme MICHONNET Pascale, M. LEFEVRE Christophe, Mme CHARDEY Brigitte, Mme PAILLETTE Laura, Mme RACINE Claire, M. DEVAUX Daniel

Absents excusés : Mme LERICHE Caroline, M. COESME Gabin, M. CANDON Laurent, Mme LEPREVOST Valérie,

Secrétaire de séance : Mme LESTRELIN Marie-Pierre

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité. Ce point sera traité en fin d'ordre du jour.

DELIBERATION N° 2020.13.02.01

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2019

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 19 Décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020.13.02.02

TRAVAUX DE RENOVATION CHAUFFERIE : REMPLACEMENT DE LA TOITURE DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la toiture de la chaufferie abritant le local chaufferie et le local de stockage du matériel d'entretien des locaux est très abîmé.

La toiture est constituée d'ardoise en « fibro » contenant de l'amiante et ne dispose pas de sous-toiture.

Dans le cadre de travaux de maintien des bâtiments publics des communes,

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil municipal la pose d'une sous-toiture et le remplacement de la toiture existante.

Ces travaux permettront de se mettre en conformité et de sécuriser le local.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 9 268.80€ HT, soit 11 122.56€ TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les travaux énumérés ci-dessus,
- **CHARGE** M. Le Maire de solliciter aux taux le plus avantageux toutes les subventions dont la commune pourrait bénéficier auprès de l'Etat et du Département
 - ✓ au titre de l'aide au maintien au développement des bâtiments publics des communes rurales octroyée par le Département de Seine-Maritime.
 - ✓ au titre de l'aide octroyée dans le cadre de travaux de construction et de réhabilitation de bâtiments communaux de la dotation d'équipements des territoires ruraux.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits au budget 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION N° 2020.13.02.03

FOURNITURE ET POSE D'ANTI PINCE-DOIGTS PORTES DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des portes extérieures et intérieures de l'école maternelle ne sont pas équipées de système d'anti pince doigts.
Dans le cadre de travaux de sécurisation des bâtiments publics des communes, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil municipal la pose de système d'anti pince doigts sur l'ensemble des ouvertures du bâtiments de l'école maternelle : classes, salle d'évolutions, toilettes, ...)
Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 4 443.90€ HT, soit 5 332.68€ TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **CHARGE** M. Le Maire de solliciter aux taux le plus avantageux toutes les subventions dont la commune pourrait bénéficier auprès de l'Etat et du Département
 - ✓ au titre des établissements scolaires publics du 1^{er} degré, aux locaux périscolaires et centre de loisirs octroyée par le Département de Seine-Maritime.
 - ✓ au titre de l'aide octroyée dans le cadre de travaux de construction et de réhabilitation de bâtiments communaux, construction et réhabilitation des écoles, classe et restaurant scolaire de la dotation d'équipements des territoires ruraux.
- **APPOUVE** les travaux ci-dessus énumérés
- **DECIDE** d'inscrire les crédits au budget 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION N° 2020.13.02.04

**INSTALLATION D'EQUIPEMENTS D'ALERTE A LA POPULATION :
FOURNITURE ET POSE D'UN PANNEAU D'INFORMATIONS LUMINEUX**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la sécurité, et notamment dans l'installation d'équipements d'alerte à la population, un panneau lumineux pourrait être installé aux abords de la Mairie.
Ce panneau lumineux pourrait améliorer la transmission d'informations communales, de vigilances météorologiques ou de consignes préfectorales (élections, plan communal de sauvegarde, sécurité ...) auprès des administrés.
Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 20 290.00€ HT, soit 24 348.00€ TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **CHARGE** M. Le Maire de solliciter aux taux le plus avantageux toutes les subventions dont la commune pourrait bénéficier auprès de l'Etat au titre de l'aide octroyée dans le cadre de travaux sécurité, d'équipements d'alerte à la population, de la dotation d'équipements des territoires ruraux.
- **APPOUVE** les travaux ci-dessus énumérés
- **DECIDE** d'inscrire les crédits au budget 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION N° 2020.13.02.05

TRAVAUX DE REHABILITATION SALLE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'ancienne salle de catéchisme a fait l'objet en urgence de travaux de mise en sécurité : renforcement de la structure, isolation, électricité et plomberie.

Afin de finaliser la rénovation de ce local, la pose d'une porte de secours et la réfection des façades par la pose de clin en composite imitation bois est à envisager.

Ces travaux permettront également d'engendrer des économies substantielles d'énergie.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir dans le cadre de son programme d'investissements et notamment la rénovation des bâtiments communaux des crédits au budget 2020.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 11 176.30€ TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **CHARGE** M. Le Maire de solliciter aux taux le plus avantageux toutes les subventions dont la commune pourrait bénéficier auprès de l'Etat et du Département :
 - ✓ au titre de la construction et la rénovation des bâtiments communaux
 - ✓ au titre de l'aide aux locaux d'animation polyvalents du Département.
- **APPOUVE** les travaux ci-dessus énumérés
- **DECIDE** d'inscrire les crédits au budget 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION N° 2020.13.02.06

RENOUVELLEMENT CONTRAT CAE « AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET DE SERVICE A LA CANTINE »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Mme LEPREVOST Annaëlle arrive à son terme le 6 mars 2020.

Une demande de dérogation a été adressée à Pôle Emploi pour un renouvellement d'une durée de 12 mois.

Considérant la fin du contrat d'accompagnement dans l'emploi de Mme LEPREVOST Annaëlle.

Considérant que cette personne a donné entière satisfaction et que les besoins du service nécessitent de conserver une personne supplémentaire pour assurer les fonctions d'agent d'entretien de l'école maternelle et pour assurer le service du restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, et sous réserve de l'accord de dérogation de Pôle Emploi

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de renouveler le Contrat d'accompagnement de Mme LEPREVOST Annaëlle pour une durée de 12 mois (20/35^{ème} annualisée)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et le Pôle Emploi pour le compte de l'Etat, ainsi que le Contrat d'accompagnement pour une durée de six mois en vue de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits au restaurant scolaire.

Contrat PAC – Agent « entretien », d'entretien et de service cantine 20 heures hebdomadaires à compter du 07/03/2020. Les rémunérations seront versées sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur.

- **DECIDE** de prendre en charge les actions d'accompagnement et de formation qui pourraient être programmées au cours de ce contrat.

DELIBERATION 2020.13.02.07

DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Mme LEPREVOST Annaëlle arrive à son terme le 6 mars 2020.

Une demande de dérogation a été adressée à Pôle Emploi pour un renouvellement d'une durée de 12 mois.

Selon les renseignements pris auprès des services de Pôle Emploi, ce renouvellement de contrat sera soumis à dérogation.

Considérant la fin du contrat d'accompagnement dans l'emploi de Mme LEPREVOST Annaëlle.

Monsieur le Maire propose, si la demande de dérogation est refusée par le Pôle Emploi, pour le renouvellement du contrat aidé de Mme LEPREVOST de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des locaux communaux et le service à la cantine scolaire

Sur le rapport de Monsieur le Maire et si la demande de dérogation est refusée pour le renouvellement du contrat CAE de Mme LEPREVOST

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de d'adjoint technique classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 09 mars 2020 au 03 Juillet 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet (18/35^{ème})

Il devra justifier d'une expérience professionnelle pour ce type d'emploi.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350/indice majoré 327 de l'échelle C1 du grade de recrutement.

S'ajoutent les suppléments obligatoires (congrés payés, supplément familial de traitement...)

Peuvent s'ajouter des heures complémentaires en fonction des besoins du service,

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS MUNICIPALES : PLANNINGS

La tenue du bureau de vote se fera par fraction de 2h30mn (x4)

ELECTIONS MUNICIPALES - 1^{ER} TOUR – DIMANCHE 15 Mars 2020

08h00 - 10h30	M. CAPOT	Mme MICHONNET	M. DEVAUX	Mme LESTRELIN
10h30 - 13h00	Mme CHARDEY			
13h00 - 15h30	M. PAUMELLE			
15h30 - 18h00	Mme RACINE	M. LEFEVRE	M. BEUZELIN	Mme PAILLETTE

Secrétaire du Bureau de Vote : Mme LESTRELIN

ELECTIONS MUNICIPALES - 2^{ème} TOUR – DIMANCHE 22 Mars 2020

La tenue du bureau de vote se fera par fraction de 2 heures 30 (x4)

08h00 - 10h30	M. CAPOT	Mme MICHONNET	M. DEVAUX	Mme LESTRELIN
10h30 - 13h00	Mme CHARDEY			
13h00 - 15h30	M. PAUMELLE			
15h30 - 18h00	Mme RACINE	M. LEFEVRE	M. BEUZELIN	Mme PAILLETTE

Secrétaire du Bureau de Vote : Mme LESTRELIN

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 13 Février 2020

Délibération 2020.13.02.01

Approbation du procès-verbal de la réunion 19 Décembre 2019

Délibération 2020.13.02.02

Travaux de rénovation chaufferie : remplacement de la toiture – Demandes de subventions

Délibération 2020.13.02.03

Fourniture et pose de systèmes anti pince doigts – Demandes de subventions

Délibération 2020.13.02.04

Fourniture et pose d'un panneau d'informations communales lumineux – Demande de subvention

Délibération 2020.13.02.05

Travaux de réhabilitation de la Salle des associations – Demandes de subventions

Délibération 2020.13.02.06

Renouvellement contrat PEC agent d'entretien et de surveillance cantine

Délibération 2020.13.02.07

Création d'un poste pour accroissement d'activité 18/35^{ème} si refus de dérogation par Pôle Emploi.

Suivent les signatures

CAPOT Gérard	RACINE Claire	PAILLETTE Laura
PAUMELLE Patrice	MICHONNET Pascale	LEPREVOST Valérie <i>Absente excusée</i>
LESTRELIN Marie-Pierre	CHARDEY Brigitte	LERICHE Caroline <i>Absente excusée</i>
BEUZELIN Philippe	LEFEVRE Christophe	DEVAUX Daniel
CANDON Laurent <i>Absent excusé</i>	COESME Gabin <i>Absent excusé</i>	